Suivi&conseils d'expert
Expertise comptable - Audit

Association

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de Haute Corrèze

3 Rue Sénéchal
19200 - USSEL

Exercice du 1er Octobre 2018 au 30 Septembre 2019

C D A
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Limoges
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC DE LIMOGES
Inscrite près la Cour d'Appel de Limoges e-mail : accueiltulle@suivietconseildexperts.fr
Organisme de formation agréé enregistré sous le n° 74.19.00203.19 *20 quai de Rigny* *19000 TULLE* ☎ *05 55 20 76 20*
SAS au capital de 182 938.82 € - Siren 327015582 - RCS Brive 1983B30031 *15, Avenue Joseph Vachal* *19400 ARGENTAT* ☎ *05 55 28 10 84* *Fax 05 55 28 08 30*

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées
Assemblée Générale d'approbation des comptes De l'exercice clos le 30 septembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CDA
DOCUMENT CERTIFIÉ
Commissaire aux Comptes

I. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L612-5 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

1. Avenant n°1 à la convention avec le Conseil Départementale de la Corrèze pour la mise à disposition gratuite de salles et de bureaux dans l'enceinte du collège Voltaire, pour les activités de l'association et entretenu par elle-même, prolongée jusqu'au 26 juillet 2020, pour 4% de la superficie approchée, qui nous fait décaisser 6 000 €.

2. Convention avec la mairie d'Ussel de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre culturel Jean Ferrat.

II. Conventions approuvées par l'assemblée générale

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

3. Convention avec la commune d'Ussel pour la mise à disposition gratuite des locaux sis à Ussel, 3, rue Sénéchal, les frais de chauffage et d'électricité étant pris en charge par la commune pour un montant de 7 354 €uros, jusqu'au changement de lieu de l'école, du siège social de l'association.

4. Convention avec la commune d'Ussel pour la mise à disposition gratuite des locaux de la salle municipale du Theil ; le chauffage étant pris en charge par la commune.

5. Convention avec la commune de Bort-les-Orgues pour la mise à disposition gratuite d'une salle au centre culturel, avec un piano appartenant à la commune et entretenu par l'école de musique.

6. Convention avec la commune de Bugeat pour la mise à disposition gratuite d'une salle municipale.

7. Convention avec le Conseil Départementale de la Corrèze pour la mise à disposition gratuite d'une salle de réunion de la Maison du Département de Sornac pour les cours de musique, avec un piano appartenant à l'école de musique et entretenu par elle-même.

8. Convention avec la Mairie de Sornac pour la mise à disposition gratuite de la salle du Foyer rural pour les cours de danse.

CDA
DOCUMENT CERTIFIÉ
Commissaire aux Comptes

9. Convention avec la Mairie d'Egletons pour la mise à disposition gratuite de salles de l'Espace Marcelle Bergeal à Egletons, pour dispenser les cours de musique et formation musicale avec un piano appartenant à l'école de musique et entretenu par elle-même.

10. Convention avec Haute-Corrèze Communauté pour la mise à disposition gratuite de la salle de conférence du pôle culturel Clau del Pais de Meymac, avec un piano appartenant à la commune de Meymac et entretenu par l'école de musique.

Tulle, le 24 février 2020

CDA
Le Commissaire aux Comptes
P. SALGUES

CDA
DOCUMENT CERTIFIÉ
Commissaire aux Comptes

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE HAUTE CORREZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaire aux Comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent le commentaire particulier suivant :

- Le changement de paramètre des genres hommes/femmes dans le logiciel d'estimation de calcul de la provision d'indemnités de fin de carrière à donner lieu à la constatation d'une dotation de 17 429 €, supérieure à celle habituellement constatée, pour un stock complet de 94 550 €, améliore l'estimation de la provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Tulle, le 24 février 2020
CDA
Le Commissaire aux Comptes
P. SALGUES,

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE HAUTE CORREZE
Exercice clos le 30 septembre 2019

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 338	1 338			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	139 852	125 274	14 578	16 294	- 1 716
Autres immobilisations corporelles	10 436	6 778	3 658	4 973	- 1 315
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**151 626**	**133 390**	**18 236**	**21 267**	**- 3 031**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	634		634	625	9
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	4 374	3 111	1 263	2 374	- 1 111
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	30		30		30
. Personnel					
. Organismes sociaux	821		821		821
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	17 586		17 586	64 019	- 46 433
Valeurs mobilières de placement	45		45	45	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	356 541		356 541	285 152	71 389
Charges constatées d'avance	2 842		2 842	2 748	94
TOTAL (II)	**382 873**	**3 111**	**379 761**	**354 963**	**24 798**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**534 499**	**136 501**	**397 998**	**376 230**	**21 768**

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaire aux Comptes

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	203 790	200 288	3 502
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-11 617	3 503	- 15 120
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 782	4 442	- 1 660
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**194 955**	**208 232**	**- 13 277**
Provisions pour risques et charges	94 550	77 121	17 429
TOTAL (II)	**94 550**	**77 121**	**17 429**
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	323	1 564	- 1 241
Fournisseurs et comptes rattachés	16 939	15 535	1 404
Autres	18 759	35 328	- 16 569
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	72 472	38 450	34 022
TOTAL (IV)	**108 493**	**90 877**	**17 616**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**397 998**	**376 230**	**21 768**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaire aux comptes

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	6 191		6 191	6 518	- 327	-5,02
Production vendue biens						
Production vendue services	170 352		170 352	155 217	15 135	9,75
Montants nets produits d'expl.	**176 543**		**176 543**	**161 735**	**14 808**	**9,16**
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			283 208	304 491	- 21 283	-6,99
Cotisations						
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs						
Autres produits			805	598	207	34,62
Reprise de provisions				17 366	- 17 366	-100
Transfert de charges			20 836	40 477	- 19 641	-48,52
Sous-total des autres produits d'exploitation			**304 848**	**362 932**	**- 58 084**	**-16,00**
Total des produits d'exploitation (I)			**481 391**	**524 667**	**- 43 276**	**-8,25**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 030	2 436	- 406	-16,67
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			**2 030**	**2 436**	**- 406**	**-16,67**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			60	810	- 750	-92,59
Sur opérations en capital			1 660	2 078	- 418	-20,12
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			**1 720**	**2 888**	**- 1 168**	**-40,44**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**485 141**	**529 991**	**- 44 850**	**-8,46**
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			**-11 617**		**- 11 617**	**N/S**
TOTAL GENERAL			**496 758**	**529 991**	**- 33 233**	**-6,27**

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaire aux Comptes

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	4 086	6 032	- 1 946	-32,26
Variations stocks de marchandises	-10	37	- 47	127,03
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	4 897	19 352	- 14 455	-74,70
Services extérieurs	21 304	39 497	- 18 193	-46,06
Autres services extérieurs	44 932	51 161	- 6 229	-12,18
Impôts, taxes et versements assimilés	7 943	9 674	- 1 731	-17,89
Salaires et traitements	307 084	300 540	6 544	2,18
Charges sociales	69 688	75 383	- 5 695	-7,55
Autres charges de personnels	8 780	6 492	2 288	35,24
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	6 210	6 224	- 14	-0,22
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	3 111		3 111	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	17 429	8 708	8 721	100,15
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1 303	3 388	- 2 085	-61,54
Total des charges d'exploitation (I)	**496 758**	**526 488**	**- 29 730**	**-5,65**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**496 758**	**526 488**	**- 29 730**	**-5,65**
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		**3 503**	**- 3 503**	**-100**
TOTAL GENERAL	**496 758**	**529 991**	**- 33 233**	**-6,27**

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaire aux Comptes

	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 397 997,75 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 11 617,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/01/2020 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :
l'exercice a été marque par l'incendie des locaux, rue Sénéchal , de l'Ecole de Musique ce qui a obligé cette dernière à déménager .
le Conseil Départemental a mis à la disposition de l'Ecole de Musique des locaux au sein du Collège Voltaire ....

il a été comptabilisé sur cet exercice :

1/ la mise à disposition gratuite des locaux par la mairie d'Ussel ainsi que les charges locatives afférentes au bâtiment dans le poste "Charges locatives " jusqu'à la date de l'incendie pour un montant de 7 354 E.

Cette même somme figure au poste "Transfert de charges- Mad des locaux" 791000

2/la mise à disposition gratuite des locaux par le Conseil Départemental de la Corrèze l ainsi que les charges locatives afférentes au bâtiment dans le poste "Charges locatives " pour la période post incendie pour un montant de 6 000 E.

Cette même somme figure au poste "Transfert de charges- Mad des locaux" 791110

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaire aux Comptes

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

CDA
DOCUMENT CERTIFIÉ
Commissaire aux Comptes

Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 338			1 338
Immobilisations corporelles	147 109	3 179		150 288
Immobilisations financières				
TOTAL	**148 447**	**3 179**		**151 626**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**	1 338			1 338
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	120 379	4 895		125 274
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	5 463	1 315		6 778
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	125 841	6 210		132 052
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**127 180**	**6 210**		**133 390**

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaire aux Comptes

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	625	10		634
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	**625**	**10**		**634**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	18 158
TOTAL	18 158

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaires aux Comptes

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 939	16 939		
Dettes fiscales et sociales	14 847	14 847		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 912	3 912		
Produits constatés d'avance	72 472	72 472		
TOTAL	**108 170**	**108 170**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	14 162
Dettes fiscales et sociales	2 975
Autres dettes	3 842
TOTAL	**20 979**

CDA DOCUMENT CERTIFIE Commissaire aux Comptes

Annexes Associations 2019 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 94 550 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode des unités de crédit projeté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- table de mortalité retenue: table réglementaire TV 88/90
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1%
- le taux d'actualisation retenu : 2.5%

le montant comptabilisé sur cet exercice est de 17 429 Euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	11	
TOTAL	12	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à XXX E.

CDA DOCUMENT CERTIFIÉ Commissaire aux Comptes